

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BARDOS  
PYRENEES ATLANTIQUES

SEANCE DU 07 SEPTEMBRE 2021

**OBJET : PRISE EN CHARGE D'UNE PARTIE DU COÛT DE LA CANTINE  
DE XARNEGU IKASTOLA**

L'an deux mille vingt-et-un, et le sept septembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de cinéma, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRESENTS : Henri DIRIBARNE - Geneviève DULIN — Jean-Baptiste LAMOTE - CELHAY Martine - ETCHETO Nathalie - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

EXCUSES : Odette DIBON - LAGADEC Marie-Pierre - DELAGE Véronique - BALADE Ramuntcho

La Maire expose à l'assemblée que le service de restauration scolaire est assuré par la Communauté d'Agglomération Pays Basque, pôle du Pays de Bidache, et que le prix du repas est facturé 4,16 euros à la Commune, laquelle refacture ensuite ce montant aux familles concernées.

Elle rappelle que, par décision du Conseil municipal en date du 05 janvier 2016, la Commune prend en charge financièrement une partie du coût du repas de la cantine (1,16€) pour les élèves scolarisés dans les écoles publique et privé de la Commune, à savoir le Groupe scolaire Pierre Laborde et l'Ecole Sainte Marie.

Considérant l'ouverture sur la Commune de la toute nouvelle école en langue immersive Xarnegu Ikastola ce jeudi 2 septembre 2021, et afin d'apporter le même service aux familles désireuses de scolariser leurs enfants dans cette structure, elle propose de participer dans les mêmes conditions au financement du coût du repas de la cantine.

**Le Conseil Municipal**, oui l'exposé de la Maire et après en avoir largement délibéré,

**DÉCIDE** la prise en charge financière à hauteur de 1,16 euro du prix du repas de la cantine pour les enfants scolarisés dans l'école immersive Xarnegu Ikastola.

La Maire,  
Maïder BEHOTEGUY

